



Morbihan

2^e trimestre 2008

Session

Conseil général

Contact presse: Davy DANO – tél. 02 97 54 80 02 – portable 06 88 80 46 98 – fax 02 97 54 80 40 – courriel: davy.dano@cg56.fr

Des finances saines et une gestion maîtrisée !

Arrêté des comptes départementaux 2007. Rapport n°1 (p.3).

Le compte administratif est sans doute, avec le budget, l'un des rendez-vous le plus important de la vie du Département. Les dépenses ont-elles été bien évaluées, les recettes, à l'inverse, n'ont-elles pas été surestimées ? C'est le document qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées sur une année (par opposition au budget, qui n'est qu'une estimation). Il permet de vérifier la sincérité des prévisions budgétaires, à savoir si les dépenses annoncées lors du budget ont bien été réalisées. Le compte administratif est donc une photographie de la situation financière du Département au 31 décembre de l'année écoulée, où l'on distingue ce qui a été réellement consommé et payé de ce qu'il reste, des crédits non utilisés. Bref, c'est l'instrument de contrôle de la gestion du Département. C'est aussi le rapport qui permet d'évaluer l'état financier de l'institution.

Premier constat :

Le Département du Morbihan dégage un **excédent financier de 9,8 M€**, c'est-à-dire qu'il a fait face à la totalité de ses engagements tout en maintenant des finances saines.

Deuxième constat :

les dépenses ont été évaluées avec justesse indiquant que ce qui était programmé a été réalisé. En effet, les taux de réalisation du budget 2007 s'inscrivent dans le prolongement de la gestion des années précédentes. On note même une **amélioration sensible de la performance tant dans l'exécution du budget de fonctionnement (95,7 %) que celui d'investissement (92,6 %)**.

En matière de recettes : celles de fonctionnement – c'est-à-dire ce que le Conseil général perçoit chaque année de l'extérieur (dotations de l'État, fiscalité directe et indirecte) – ont été supérieures aux prévisions (réalisées à hauteur de 104,2 %). Malgré une situation économique plus tendue que les années précédentes, le

Département a en effet pu compter sur les effets conjugués de la démographie et de l'activité économique pour maintenir un niveau de ressources satisfaisant.

On note par ailleurs que le Département fait face à ses engagements **sans alourdir – et même en diminuant – son endettement (219 M€)**, ce qui permet d'aborder les exercices suivants dans de bonnes conditions.

Une situation budgétaire saine et capable de répondre à un éventuel ralentissement des recettes; une condition essentielle compte tenu des probables diminutions des recettes en provenance de l'État en 2009.

Troisième constat :

au fil des années, **les dépenses d'action sociale augmentent très sensiblement** dans tous les domaines, que ce soit en faveur des personnes âgées, handicapées, de l'enfance, de la famille ou de l'insertion.

De la même manière, les transferts successifs de compétences et les normes

de plus en plus strictes – notamment en matière de respect de l'environnement – que **nécessite la réalisation des investissements engendrent une croissance régulière des charges**.

En conclusion, nous sommes certes dans une situation financière maîtrisée, mais il est clair que les décisions qui seront prises dans le cadre du projet de loi de finances pour 2009 (loi votée par le Parlement et qui présente les recettes et dépenses de l'État pour l'année à venir) réclament une attention particulière. C'est à ce prix – en tenant compte d'un contexte économique et social qui exige une grande vigilance – que le Conseil général pourra continuer à construire pour demain des budgets équilibrés et cohérents.

Le 2^e dossier financier de cette session de juin est le projet de budget supplémentaire qui se traduit par des ajustements budgétaires dont la portée est limitée – 2 M€ sur le fonctionnement – au regard du budget global du département (680 M€).



Session de juin 2008 : une « éco-session »

Outre les éléments financiers, cette session comporte plusieurs sujets importants.

Au travers la préparation de son agenda 21, le Département **entre de plain-pied dans une logique de développement durable**. Même si le processus est déjà en marche, même si élus et agents sont mobilisés depuis plusieurs années, le Conseil général l'inscrit dorénavant comme une **préoccupation permanente et transversale à l'ensemble de ses politiques**.

C'est le cas dans le **domaine des routes** où le Département anticipe les évolutions et met en place une véritable stratégie environnementale pour une mobilité durable. Le Conseil général s'engage aussi pour **une gestion durable et maîtrisée de ses côtes** en signant une charte de bonne utilisation des ressources et des espaces littoraux. De même, il encourage à réduire la consommation et à **maîtriser les énergies pour relever le défi de la dépendance énergétique** ; le cluster « habitat durable » participe assurément de ce mouvement.

Enfin, que ce soit par son implication dans le **financement du projet ferroviaire Bretagne à Grande Vitesse (BGV)**, solution de transport alternatif en totale cohérence avec les principes du Grenelle de l'environnement ; que ce soit par **un meilleur aménagement numérique du territoire**, qui ouvre la voie à des modèles de société plus viables, ou à **travers sa politique du logement parfaitement intégrée à l'Agenda 21**, cette session se tourne résolument vers le développement durable !

« Projet Bretagne à Grande Vitesse, le transport ferroviaire sur de bons rails ! »

Financement du projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV). Rapport n°20 (p.202).



On savait le Département du Morbihan particulièrement impliqué dans les solutions de transport alternatif (covoiturage, voies cyclables, transports en commun...). Les actions innovantes et incitatives de mobilité durable – « monnaie courante » ces derniers mois – ont même fait du Morbihan **un département à la pointe de la modernité et reconnu pour son action en faveur de l'environnement**.

Aujourd'hui, une solution alternative en totale cohérence avec les principes posés par le Grenelle de l'environnement, est de nouveau encouragée : il s'agit du transport ferroviaire avec le **projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV)**.

Ce projet a connu un grand coup d'accélérateur ces dernières semaines. Les collectivités bretonnes sont en effet parvenues à un accord pour contribuer à la réalisation de la ligne à grande vitesse Connerré – Rennes ainsi que pour poursuivre les travaux d'amélioration des voies entre Rennes-Quimper et Quimper-Brest. Dans ce projet breton, le département du Morbihan prendra donc toute sa place : **il s'engage sur un montant financier de 80 M€, correspondant à la part estimée des retombées de ce chantier sur le territoire et sur l'économie morbihannaise**.

En rapprochant la Bretagne – et le Morbihan – de Paris, en améliorant l'accessibilité et la compétitivité du territoire, les collectivités tablent en effet sur une plus grande attractivité, sur une augmentation du trafic total, du nombre de passagers, et plus largement, sur un dynamisme démographique et économique soutenu.

Un gain qui profitera à l'ensemble de la Bretagne, puisque, concrètement, les TGV mettront Rennes à 1 h24 de Paris (contre 2 h03 aujourd'hui) et Brest et Quimper à 3 h08 de la gare Montparnasse (4 h03 aujourd'hui).

Pour soulager les maîtres d'ouvrage et les communes concernés, le Président du Conseil général propose donc que le **Département prenne l'intégralité de la contribution au titre de la modernisation de la ligne (78,5 M€)**. Il laisse ainsi aux autres collectivités principalement intéressées par ce projet la seule charge des aménagements de gare et des pôles d'échanges situés sur leur territoire (0,6 M€).

« Haut-débit : une étape certes administrative, mais essentielle à l'extension de la toile »

Technologies de l'information et de la communication - Choix de la procédure à mettre en œuvre pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau morbihannais de communications électroniques. Rapport n°7 (p.106).



Aujourd'hui, avec les nouveaux usages d'Internet (télévision haute définition, téléchargement d'images, de vidéos, de données de voix, etc.) **la demande en haut-débit – en très haut-débit même – s'accroît.** Le Département du Morbihan a donc lancé, fin 2007, un « **Plan d'aménagement numérique du territoire** ». **En clair, il a décidé de résorber les zones encore inéligibles à l'ADSL et d'offrir un débit encore plus élevé aux utilisateurs déjà connectés.**

Dans cette perspective, le Conseil général du Morbihan a opté pour le développement de la fibre optique, qui apparaît être le support de transfert de données le plus fiable. **Ce système, testé avec succès sur le site de Penthivère, doit maintenant être généralisé à l'échelle du territoire morbihannais.**

L'urgence et la complexité de la tâche conduisent le Département à confier cette mission à une entreprise capable de la mener à son terme. Pour cela, **l'assemblée départementale s'est tournée vers le contrat de partenariat.** Elle doit maintenant se déterminer sur une proposition et choisir parmi les candidats le mieux à même d'offrir à une grande majorité des Morbihannais cette technique innovante.

Une étape majeure va donc être franchie lors de cette session. En effet, en validant le principe d'un partenariat avec un opérateur privé, l'assemblée autorise le lancement de la procédure de mise en concurrence, le recueil des candidatures et la négociation d'un contrat de partenariat devant aboutir à la réalisation de ce réseau départemental.

Le calendrier qui avait été proposé en 2007 est donc respecté. En cas d'accord et de négociation positive avec une des entreprises candidates, la mise en place devrait être engagée courant 2009 pour être achevée en 2010.

Délégation des aides à la pierre : le bon moment !

Action sociale – Logement. Délégation au département des compétences en matière d'attribution des aides à la pierre de l'Etat. Rapport n°28 (p.307).



Auparavant, le Conseil général était un acteur du logement parmi tant d'autres. **Depuis 2005, il est devenu l'un des acteurs majeurs de l'habitat dans le département.** Il a pourtant du mal à être reconnu comme tel. En effet, en matière de logement il y a « ce qui se voit » et « ce qui ne se voit pas ». Eh bien pour faire simple, le Département se charge a peu près de tout ce qui ne se voit pas. Pour cela, il possède 3 moyens d'action.

En premier lieu, le Conseil général, **par ses incitations financières multiples, encourage la réalisation et l'amélioration de logements sur le département. Il épaulé autant les particuliers** (aides apportées aux primo-accédants, aux personnes âgées ou handicapées, aux ménages défavorisés...), **que les collectivités** (opérations de renouvellement urbain, opérations d'amélioration de l'habitat...) **ou les organismes divers** (offices HLM, bailleurs privés...) pour la construction ou la réhabilitation de logements sociaux, de logements locatifs privés... Sans ces aides financières, nombre de ces opérations ne pourraient avoir lieu.

Le Département **crée aussi des « outils » qui permettent aux différents acteurs de mettre en œuvre leur propre politique du logement.** Ici, le Conseil général vient en appui et accompagne financièrement et techniquement les structures qui souhaitent conduire et réaliser leurs propres opérations ou équipements. Ainsi, la SEM départementale d'aménagement EADM assiste et accompagne les collectivités dans la conduite de leur projets ; Bretagne Sud Habitat (BSH) les accompagne dans la construction de logements sociaux...

Enfin, **le Département définit des stratégies et redonne de la cohérence dans le jeu de l'habitat.** A cet effet, le Plan départemental de l'Habitat s'attache à apporter des réponses pratiques aux problèmes que rencontrent les communes du Morbihan (vieillesse de la population, consommation d'espace, relation domicile-travail...).

Maintenant que la panoplie est complète, que tous ces outils sont en place et que la politique de l'habitat est suffisamment structurée, le Président propose à l'assemblée de solliciter la délégation des aides à la pierre de l'Etat. En alignant les crédits de l'Etat aux priorités que le Conseil général aura lui-même définies, il se met en capacité d'améliorer ses interventions en faveur de certaines opérations. En choisissant de diriger ainsi les aides vers tel ou tel type de logement, **le Conseil général se donne un moyen supplémentaire de voir sa stratégie de l'habitat se réaliser.**

Cette demande doit être déposée avant le 1^{er} juillet 2008 pour une sollicitation effective le 1^{er} janvier 2009, dès lors que les conditions de délégation seront jugées acceptables sur le plan financier.

Rénovations urbaines : « loger plus » et « loger mieux »

Actions en faveur des opérations de rénovation et de requalification urbaines. O.R.U de « Kesler-Devillers » et du « Penher » à Lanester. Rapport n°29 (p.312).

En matière de logement encore, le Département poursuit ses efforts engagés depuis 2005. Les opérations de rénovation et de requalification urbaines concrétisent, entre autres, cette ambition. Elles consistent en effet à relancer le logement social en intervenant à la fois sur l'habitat, les équipements publics et les aménagements urbains. **En fait, le Département décide de faire jouer l'ensemble de ses dispositifs financiers pour permettre la réalisation de ces opérations.**

A ce jour, le Conseil général a déjà financé le projet de renouvellement urbain de Kervéanec à Lorient à hauteur de 2 978 200 €, et de Gumenen-Goaner à Auray pour 3 457 170 €.

Cette fois-ci, il propose d'accorder 528 700 € pour les quartiers de « Kesler-Devillers et « Le Penher » à Lanester.

Un engagement significatif de la continuité de l'action départementale dans le respect des orientations définies il y a 4 ans.

Un agenda 21 départemental transversal, progressif et ambitieux !

Politique départementale en matière de développement durable. Rapport n°16 (p.175).

Le développement durable a été affirmé comme un engagement fort du Conseil général et se situe aujourd'hui au cœur des préoccupations des élus et des agents du Département. Ici, il ne s'agit pas d'inscrire le Département dans une démarche « à la mode » mais bien de mener des actions concrètes et exemplaires pour, petit à petit, et de façon pragmatique, écrire le cadre et les principes de l'agenda 21 du Morbihan.

Le Comité 21, présidé par Pierrick Nevannen, a ouvert la voie. Après s'être réuni à 2 reprises, il a entamé une tournée des départements qui ont mené à bien ce projet. Sur la base de ce rapport d'orientation et des expériences ainsi recensées, **le Département lance dès maintenant la préparation de son propre agenda 21.**

Au titre de la politique de développement durable, voici les 7 orientations que le Conseil général souhaite privilégier dans la conduite de ce projet :

«Eco – responsabilité de l'institution» ; «Les 0-20 ans» ; «Proximité, équité, qualité des services à la personne» ; «Mobilité durable» ; «Améliorer le bilan énergétique du Morbihan» ; «L'eau dans le Morbihan – de la ressource en amont jusqu'au littoral» ; «Développement de la culture et des arts».

Plusieurs rapports présentés lors de cette session définissent déjà le cadre d'évolution de certaines politiques publiques au titre de cet agenda 21. C'est le cas dans le domaine des routes départementales pour lesquelles sont fixés les axes de stratégie qui seront développés au cours des années à venir.



« Être le chef de file de la mobilité durable »

Développement durable et stratégie d'aménagement des routes départementales. Rapport n°18 (p.190).

Le Département, en tant que gestionnaire d'une part importante du réseau routier et organisateur de transport, souhaite être le chef de file d'une mobilité durable dans le Morbihan.

Dans le cadre du projet de déviation de Locminé par exemple, le dossier relatif aux espèces protégées élaboré et présenté par le Département a été considéré comme exemplaire par le Conseil national de la protection de la nature (CNP).
C'est pourquoi, sans attendre la loi définitive qui sera mise en œuvre à la suite du Grenelle de l'environnement, **le Département souhaite anticiper les évolutions attendues et infléchir les axes de sa stratégie environnementale.** Cela implique d'ores et déjà un impact direct sur la préparation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) des routes pour 2009 et 2010.



Une charte pour mieux préserver le littoral !

Politique de gestion intégrée des zones côtières. Rapport n°17 (p.185).

La thématique de l'eau «De la ressource en amont jusqu'au littoral» est l'une des sept priorités d'actions retenues par l'assemblée dans le cadre de la mise en place de l'agenda 21. Dans un département comme le Morbihan, où le patrimoine maritime et littoral est remarquable par sa qualité et son étendue, il est nécessaire de faciliter et d'organiser la cohabitation des activités et des usages dans ces zones (pêche, conchyliculture, tourisme...).

En ce sens, la charte régionale des espaces côtiers bretons doit garantir une utilisation durable des ressources et des espaces. Afin d'y apporter son propre regard et d'approfondir la réflexion, le Morbihan souhaite la signer car elle constitue d'ores et déjà une base de travail sérieuse.

Le rapport propose donc à l'assemblée de valider et autoriser le Président du Conseil général à signer la charte. **Il propose également la mise en place d'un pôle « mer et littoral » au sein des services départementaux,** pôle chargé d'assurer la coordination des acteurs et la cohérence des politiques du Conseil général dans ce domaine.



Se tourner progressivement vers « l'énergie verte » !

Politique départementale en matière d'énergies renouvelables. Rapport n°15 (p.152).

Le Département souhaite relever le défi de la dépendance énergétique en réduisant la consommation et en augmentant la production locale d'énergie. Trois axes de réflexion ont ainsi été retenus.

Le premier s'attache à développer **l'information et la formation des particuliers comme des professionnels.** Il faut donc multiplier les «Espaces Infos Energies», lieux privilégiés d'information notamment sur le choix et le coût des énergies.

Le second vise à **renforcer et à faciliter le recours aux experts et au diagnostic en matière de maîtrise de l'énergie.** En collaboration étroite avec l'ADEME, il s'agit d'encourager et de renforcer le recours au conseil en amont des opérations de construction mais surtout de réhabilitation, tant en matière de logements privés que de bâtiments publics.

Le dernier axe consiste à **réaliser des opérations concrètes qui démontrent leur efficacité et leur capacité à être reproduites en tout point du territoire.** Cela se traduit par exemple par la participation aux appels à projets pour la construction de bâtiments à basse consommation, la mobilisation de la filière photovoltaïque et la poursuite des opérations bois-énergie.

C'est également tout l'intérêt et le sens donné au développement du cluster «habitat durable» qui permet de garantir la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des actions et des acteurs de cette filière autour de l'éco-habitat.



En conclusion, la démarche conduite par le Département en matière d'agenda 21 sera progressive et organisée autour des 7 thèmes définis dans le rapport d'orientation sur le développement durable. Les initiatives seront progressivement présentées à l'assemblée départementale comme lors de cette session. Le Département, parallèlement à cette démarche progressive, s'appuiera sur un cabinet expert pour conduire un diagnostic territorial et lancer une campagne d'information et de consultation du public.

Remise à plat des dispositifs d'aide à la pêche

*Politique départementale en faveur de l'économie maritime – Pêche, cultures marines et mareyage.
Rapport n°25 (p.222)*



L'économie maritime du Morbihan représente 500 entreprises et plus de 4 000 emplois directs. La pêche s'appuie sur une flotte de 364 navires (7 % de l'effectif national), un port de Lorient 2^e port français en valeur et 3^e en tonnage et des débarquements sous criée qui représentent 23 500 tonnes et 73 M€ de chiffre d'affaires en 2007. La conchyliculture permet, quant à elle, au Morbihan d'être le 2^e département ostréicole français avec 20 500 tonnes d'huîtres et 54 M€ de chiffre d'affaires (2007).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) fixe le cap communautaire pour le secteur de la pêche. Le 1^{er} objectif de ce programme est d'octroyer une aide financière pour soutenir les évolutions dans ce secteur.

L'adoption de ce programme au niveau national a entre autres permis de mettre en place des dispositifs d'aide communs avec les autres départements. **En effet, aujourd'hui, ce secteur vit des crises régulières et répétées. Le Conseil général, par ses interventions, peut contribuer à les atténuer.**

Il a donc choisi de remettre à plat l'ensemble de ses aides en faveur de la pêche. Cette refonte aboutit à la mise en place de nouveaux dispositifs destinés à soutenir ces filières. **Le Conseil général a d'ores et déjà provisionné 730 000 € pour répondre à leurs besoins.**